

Portrait de la forêt privée de Lanaudière



**AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DE LANAUDIÈRE**



Historique et création des Agences

- **Mai 1995: Sommet sur la forêt privée**
 - Monde municipal
 - Organismes reconnus de producteurs forestiers
 - Industrie forestière
 - Gouvernement du Québec (MFFP)
- **Préoccupations**
 - Protéger et mettre en valeur la forêt privée
 - Aménagement durable de la forêt privée
 - Développement économique des milieux ruraux
- **Décisions des partenaires du Sommet**
 - Régionaliser la planification et mise en valeur
 - Partage du financement de l'aménagement
 - Répartition budget / région
 - Composition et fonctionnement des agences



Historique et création des Agences

- **Mission : orienter et développer la mise en valeur des forêts privées**
- **Rôles**
 - Gestion des programmes en forêt privée
 - Accréditation des conseillers forestiers
 - Répartition des budgets entre les conseillers
 - Formations et informations auprès des propriétaires
 - Études, portraits, orientations, plan d'action (PPMV)
 - Suivi des investissements publics
- **Financement**
 - De base
 - Ministère des forêts, de la Faune et des parcs
 - Industrie forestière
 - Ponctuel
 - Programmes ponctuels du provincial ou fédéral
 - Programmes régionaux
 - Ententes partenaires

L'Agence et le monde municipal

- **Représentation**

- Municipalités + MRC → Membres réguliers
 - MRC → 2 représentants au sein du CA
- Droit de vote aux membres lors des AGA

- **Reconnaissance du rôle et des activités de l'Agence**

- Diriger les propriétaires vers les services de l'Agence
 - Séances d'informations auprès des citoyens
- Échange d'informations et collaboration à des projets

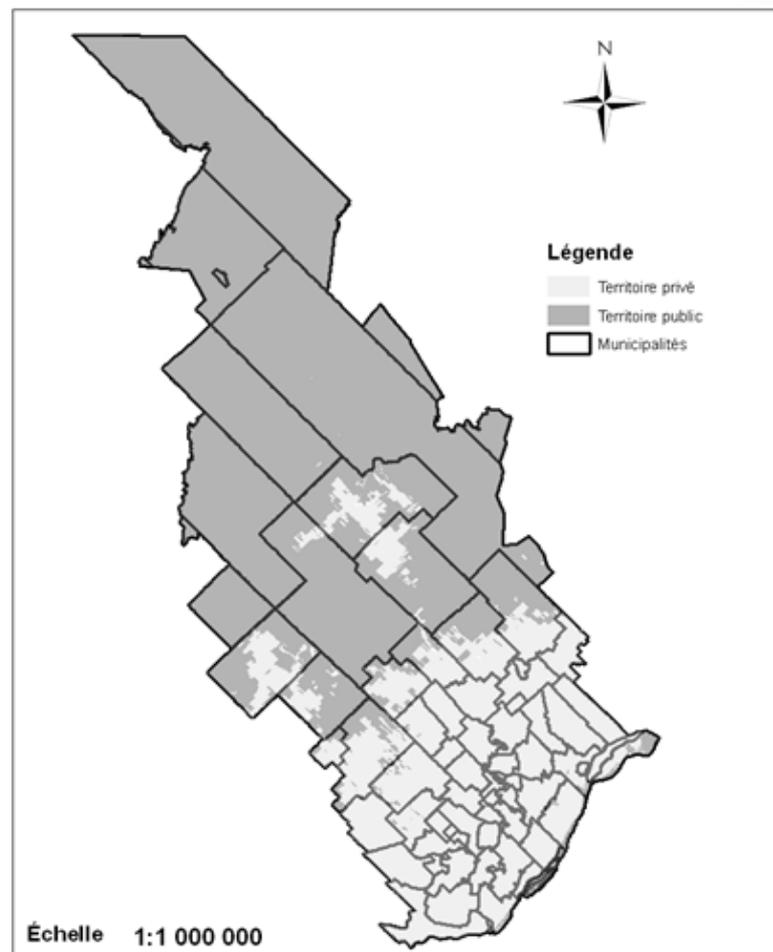
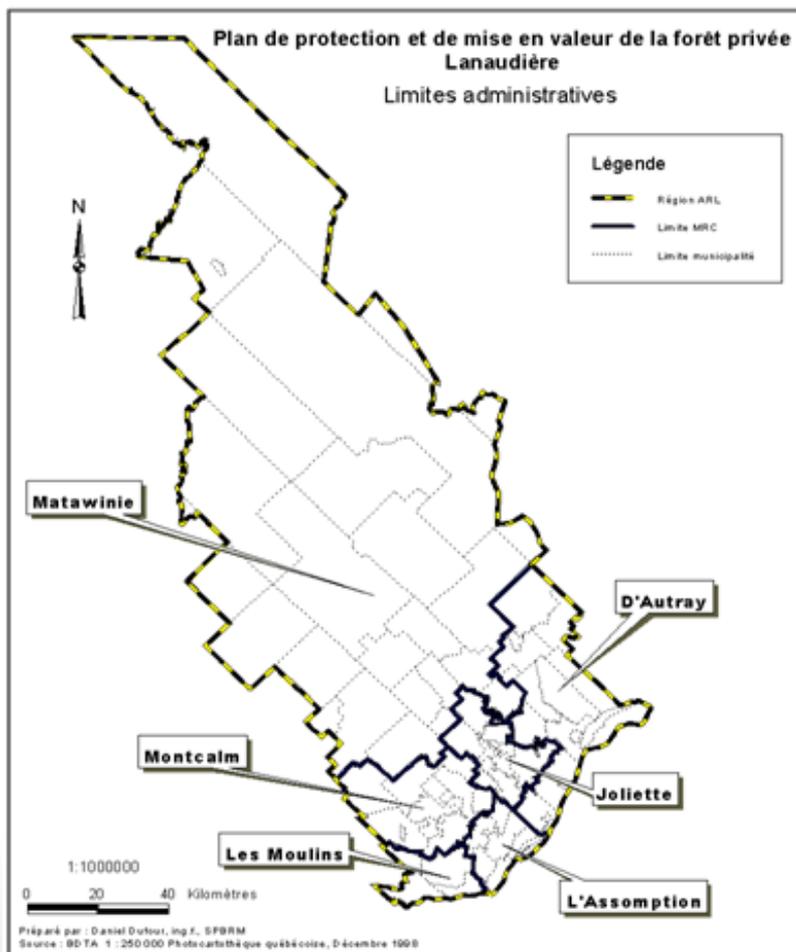
L'Agence et le monde municipal

- **Règlements municipaux**
 - Travaux conformes aux règlements en vigueur
 - Protection des boisés → encourage \$ de l'Agence
 - Règlements restrictifs → limite la mise en valeur
- **Les schémas d'aménagement et le PPMV**
 - Conforme aux orientations et objectifs des schémas
 - Consultation auprès de chacune des MRC
 - Intégration de l'affectation du territoire au PPMV

Le territoire de l'Agence

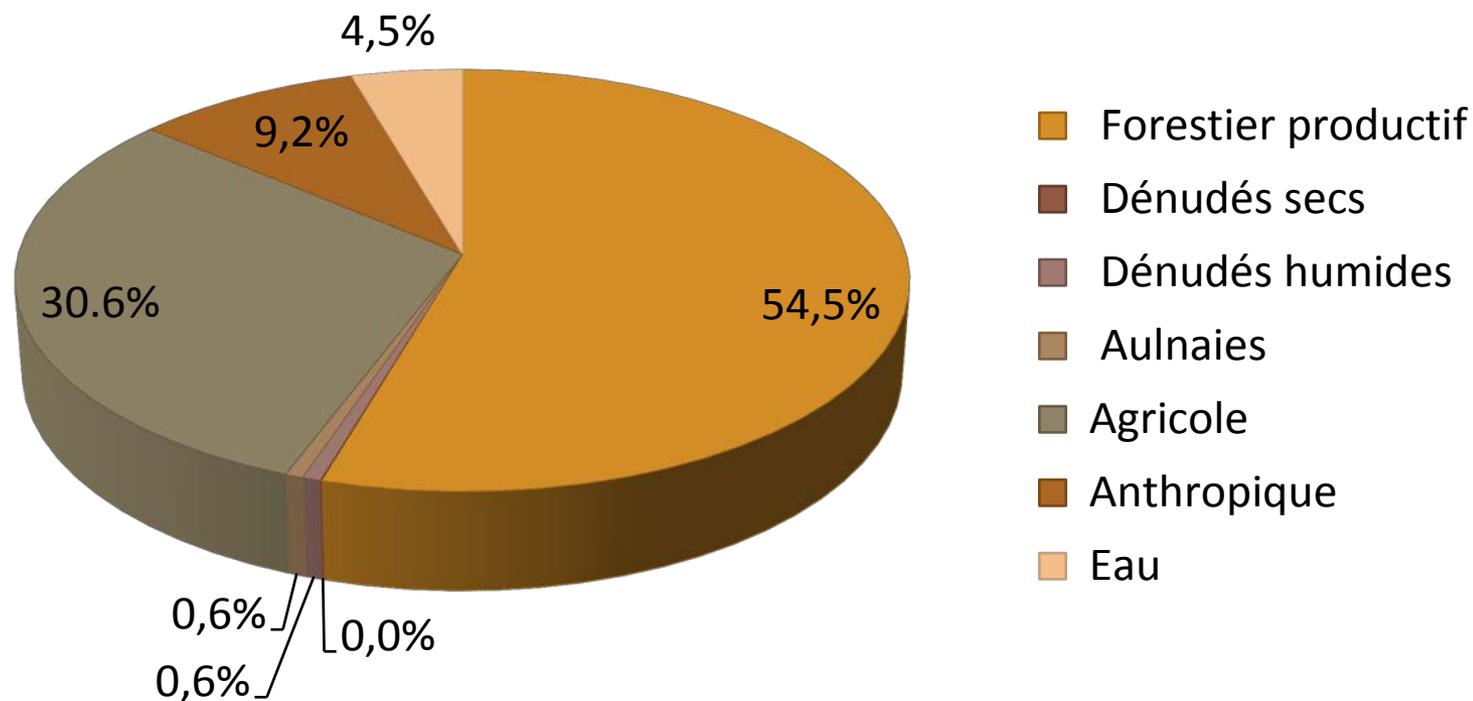
6 MRC + 60 municipalités

Territoire privé = 4 300 km²



Le territoire de l'Agence

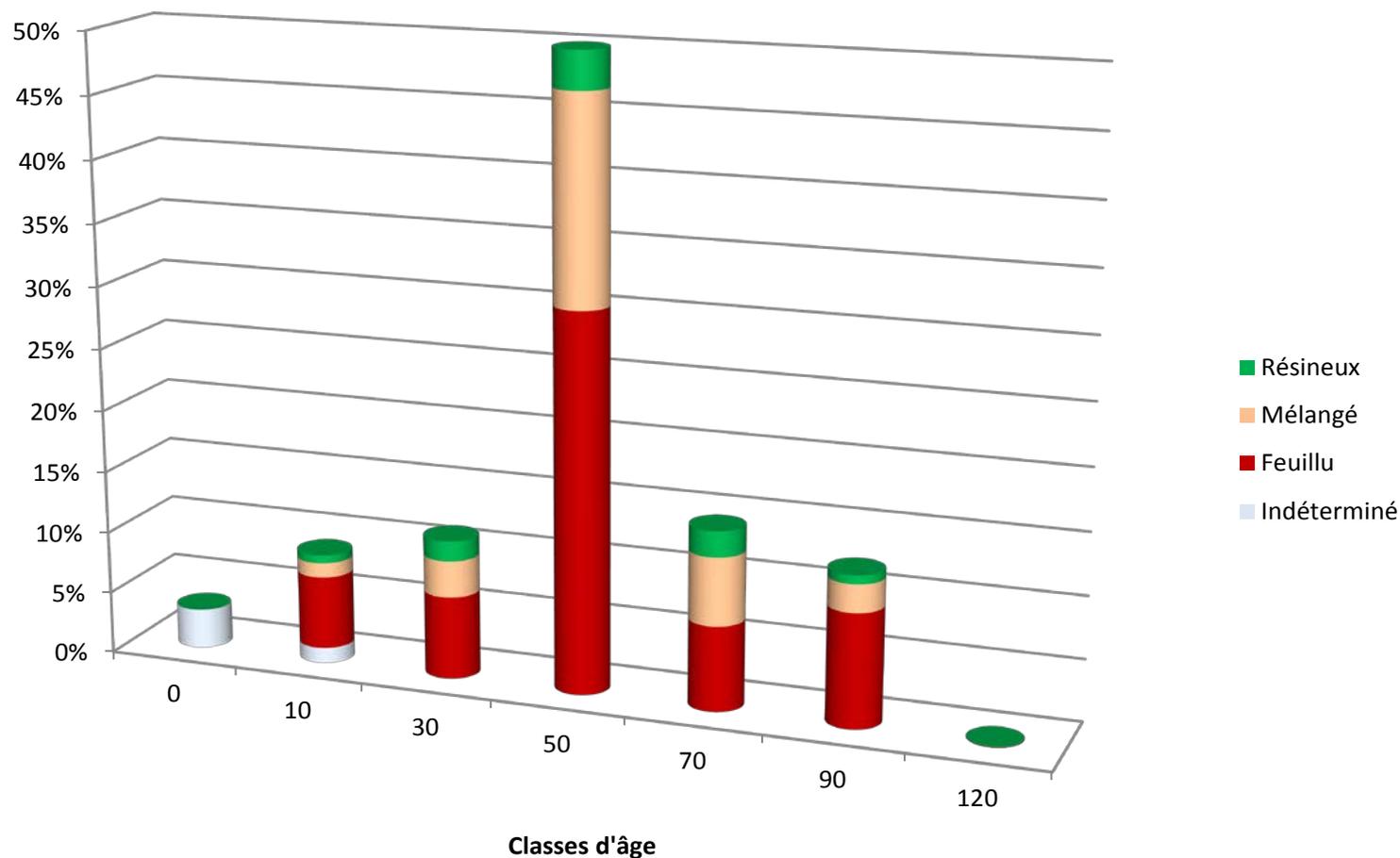
Forêt privée = 2 400 km²



Portrait de la forêt

Forêt feuillue = 60%

41-60 ans = 50%



Portrait des propriétaires

- **Estimation du nombre de propriétaires: 8 300**
 - Producteurs forestiers = 765 → 9%
 - Superficie forestière enregistrée = 34 745 ha → 15%
- **Aucun revenu provenant de la forêt = 74%**
- **Motivations principales = plaisirs et investissement**
- **Activités de récolte = 83%**
 - Récolte de bois de pâte ou sciage = 28%
- **Conditions pour ↑ travaux**
 - Rentabilité et encadrement

Description des programmes

- Une **aide technique** pour guider les propriétaires dans ses choix d'aménagement et dans la réalisation de ses travaux;
- Une **aide financière** pour couvrir une partie du coût des travaux;
- Un **encadrement normatif** de l'Agence pour s'assurer de la qualité des travaux et du respect des autres ressources.

Type de travaux réalisés



Type de travaux réalisés

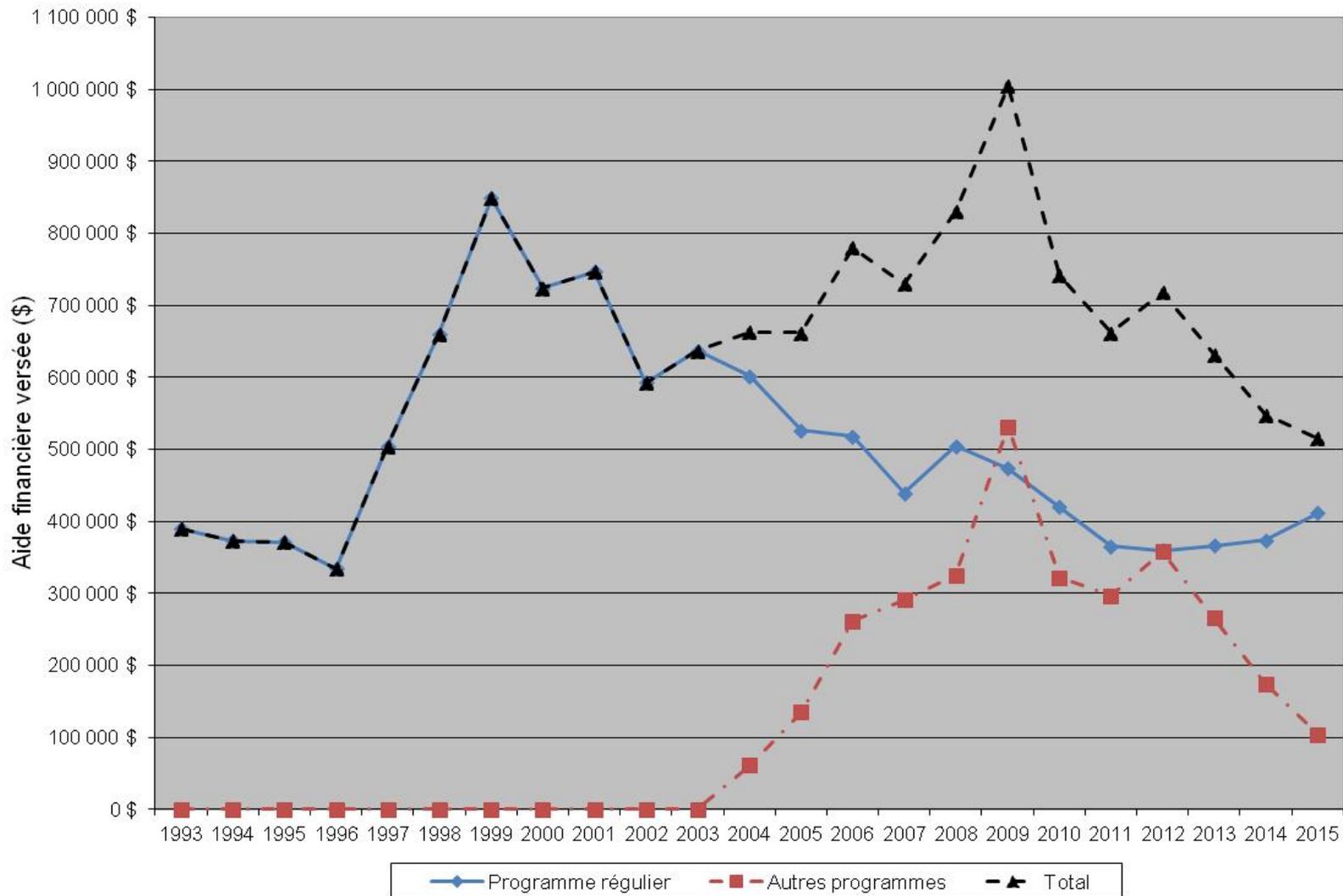


Historique des programmes

- **Bilan 1993 à 2015**

- Reboisement = 1 800 ha
- Forêt aménagée = 12 300 ha
- Plans d'aménagement forestier = 2 425
- Propriétaires desservis = 180 par année
- Aide financière = 14,7 M\$
 - Moyenne = 640 000\$ par année

Historique des programmes



Historique des programmes

Superficie aménagée de 1993 à 2015

MRC	Superficie forestière		Superficie aménagée		% sup. for. aménagée
	ha	%	ha	%	
Matawinie	122 091	52%	6 868	49%	5.6%
D'Autray	51 428	22%	3 736	26%	7.3%
Montcalm	31 359	13%	2 501	18%	8.0%
Joliette	13 087	6%	486	3%	3.7%
L'Assomption	5 813	2%	380	3%	6.5%
Les Moulins	10 080	4%	169	1%	1.7%
TOTAL	233 858	100%	14 141	100%	6.0%

Historique des programmes

Répartition de l'aide financière versée / MRC

MRC	Superficie forestière		Aide financière versée	
	ha	%	\$	%
Matawinie	122 091	52%	6 612 074 \$	45%
D'Autray	51 428	22%	4 518 009 \$	31%
Montcalm	31 359	13%	2 247 956 \$	15%
Joliette	13 087	6%	680 078 \$	5%
L'Assomption	5 813	2%	399 399 \$	3%
Les Moulins	10 080	4%	195 703 \$	1%
TOTAL	233 858	100%	14 653 219 \$	100%

Autres formes d'aide aux propriétaires forestiers

- Remboursement **taxes foncières**
 - crédit impôt = 85%
- **Financière Agricole**
 - financement achat de propriété ou de machinerie
- **Étalement du revenu**
 - période maximale de 7 ans
- Syndicat des producteurs de bois Mauricie-Lanaudière
 - **mise en marché du bois**
- **Fondation de la Faune du Québec**
 - programmes à caractère faunique



Forêt privée lanauoise vs québécoise

- **Nb de propriétaires = 6,2%**
- **Superficie forestière = 3,4%**
- **Possibilité forestière = 4,0%**
- **Récolte 2000 = 3%**
- **Récolte 2015 < 1%**
- **Budget moyen = 1,6%**

Facteurs limitant la récolte et l'aménagement forestier

- Diminution du **nombre d'usines** de transformation
- Diminution des **prix** pour certains produits du bois
- Diminution du **nombre d'entrepreneurs**
- Changement du **profil des propriétaires**
- Manque de **formation des propriétaires**
- **Perceptions** face à la récolte de bois
- **Superposition réglementaire**
- **Complexité** et exigences de la réglementation
- **Sous-financement** chronique régional
- Compétition de la forêt publique

Facteurs facilitant la récolte et l'aménagement forestier

- Forêt **productive et diversifiée**
- Forêt accessible et **près des marchés**
- Beaucoup de **bois disponible à la récolte**
- **Reconnaissance** des programmes de l'Agence
- **Expertise et réseau** de conseillers forestiers
- Programmes et **soutien aux propriétaires**
- Amélioration de la **fiscalité forestière**
- **Règlementation simple et efficace**



Pourquoi investir en forêt privée?

- **Responsabilité de l'État**

- Gérer et léguer le territoire (= ou +)
- Générer des actes concrets de DD = incitatif

- **Impacts économiques**

- Effets directs = emplois, salaires et profits
- Effets indirects = achats de biens et services
- Effets induits = rondes successives de consommation
- Transformation du bois de récolté
- Effets multiplicateurs à long terme

Pourquoi aménager?



Forêt aménagée



Forêt non-aménagée

Pourquoi aménager?



Forêt correctement aménagée



Forêt mal aménagée

MERCI!



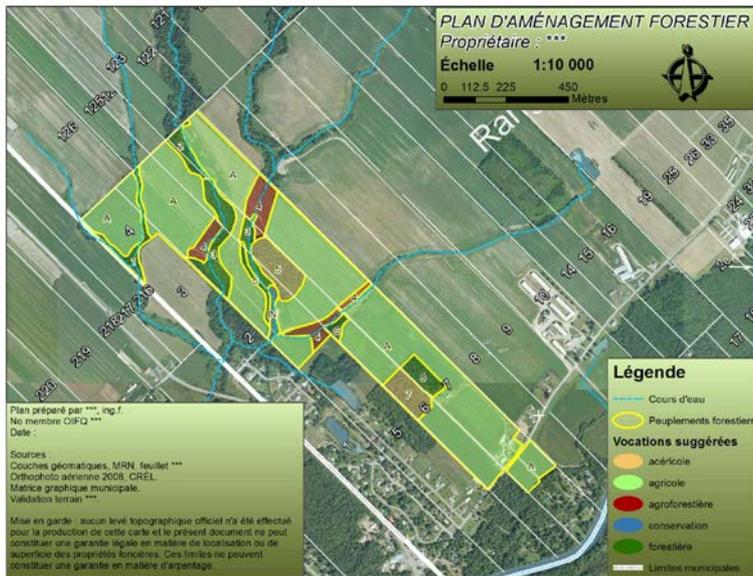
bcouture@afplanaudiere.org

www.afplanaudiere.org

Conditions d'admission

- Posséder un **boisé** à vocation forestière d'au moins **4 hectares** (10 acres, 12 arpents)
- Détenir un **plan d'aménagement forestier** pour ce boisé (PAF)
- Obtenir un **certificat de producteur forestier** en enregistrant les superficies à vocation forestière
- Vouloir mettre en valeur son boisé par la réalisation de **travaux sylvicoles**

Le plan d'aménagement forestier



Le plan d'aménagement forestier

FICHES DE PEUPEMENT

Peuplement no : 3
(voir localisation sur cartographie)
Superficie (ha) hectares : 3,8
équivalence en (ac) acres : 9,4
équivalence en (ar) arpents carrés : 11,1

Description du peuplement forestier	
Nom du peuplement :	Friche embroussaillée
Appellation terrain :	Fr
Essences principales : (par ordre d'importance)	ORME D'AMÉRIQUE (ORA), BOULEAU GRIS (BOG), AULNE RUGUEUX (AUR)
Densité :	TRÈS FAIBLE (COUVERT FORESTIER 25% À 40%)
Hauteur moyenne :	10 mètres
Âge (classes de 20 ans)* :	
Origine et perturbations :	
Éléments particuliers :	bande riveraine arbustive

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement

Suggestion travaux forestiers :	REGARNI DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE : C'est la mise en terre de plants de reboisement aux endroits où la régénération est insuffisante sur une aire à vocation forestière dans le but d'obtenir le coefficient de distribution recherché en essences commerciales sur cette superficie et afin de compléter la stabilisation des berges.		
Urgence du traitement :	<input type="checkbox"/> Très	<input checked="" type="checkbox"/> Assez	<input type="checkbox"/> Peu
Durée de validité de la recommandation	<input type="checkbox"/> 0 à 5 ans	<input checked="" type="checkbox"/> 5 à 10 ans	



FICHES DE PEUPEMENT

Peuplement no : 5
(voir localisation sur cartographie)
Superficie (ha) hectares : 2,9
équivalence en (ac) acres : 7,2
équivalence en (ar) arpents carrés : 8,5



Description du peuplement forestier	
Nom du peuplement :	Érablière
Appellation terrain :	Er A2 90
Essences principales : (par ordre d'importance)	ÉRABLE À SUCRE (ERS), TILLEUL D'AMÉRIQUE (TIL) (rares), NOYER CENDRÉ (NOC) (dépréssants)
Densité :	ÉLEVÉE (COUVERT FORESTIER > 80%)
Hauteur moyenne :	20 mètres
Âge (classes de 20 ans)* :	90 ans
Origine et perturbations :	Infestation par le chancre du noyer cendré (<i>Ophiognomonina clavignignenti-juglandacearum</i>), envahissement partiel par la fougère et l'if du Canada
Éléments particuliers :	Coefficient de distribution de la régénération d'érables à sucre (au stade de semis) estimé à environ 40%. Drainage modéré.

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement

Suggestion travaux forestiers :	Établir un diagnostic de l'état de santé de l'érablière avec échantillonnage du sol. COUPE D'AMÉLIORATION D'ÉRABLIÈRE : La coupe d'amélioration d'érablière est la récolte des arbres d'essences commerciales indésirables ou des sujets de qualité moindre d'une érablière exploitée pour la sève ou destinée à cette fin. Cette coupe a pour but d'améliorer la qualité du peuplement tout en assurant le maintien du potentiel acéricole à long terme. Coupe d'hiver sur sol gelé recommandé. Contrôle des colonies de fougères et d'if du Canada (espèces envahissantes) et ENRICHISSEMENT EN ESSENCES COMPAGNES : Il s'agit d'introduire (naturellement ou artificiellement) un minimum de 10% à 15% d'essences compagnes (tilleul d'Amérique, frênes, bouleaux, thuya occidental, chênes, caryers, noyers, cerisiers, ostryer de Virginie) afin de minimiser l'acidification des sols par la décomposition des feuilles d'érables; cette acidification étant en partie responsable du dépérissement de l'érable à sucre et de l'envahissement par le hêtre. Toujours respecter les normes d'entailage reconnues.		
Urgence du traitement :	<input checked="" type="checkbox"/> Très	<input type="checkbox"/> Assez	<input type="checkbox"/> Peu
Durée de validité de la recommandation	<input type="checkbox"/> 0 à 5 ans	<input checked="" type="checkbox"/> 5 à 10 ans	

